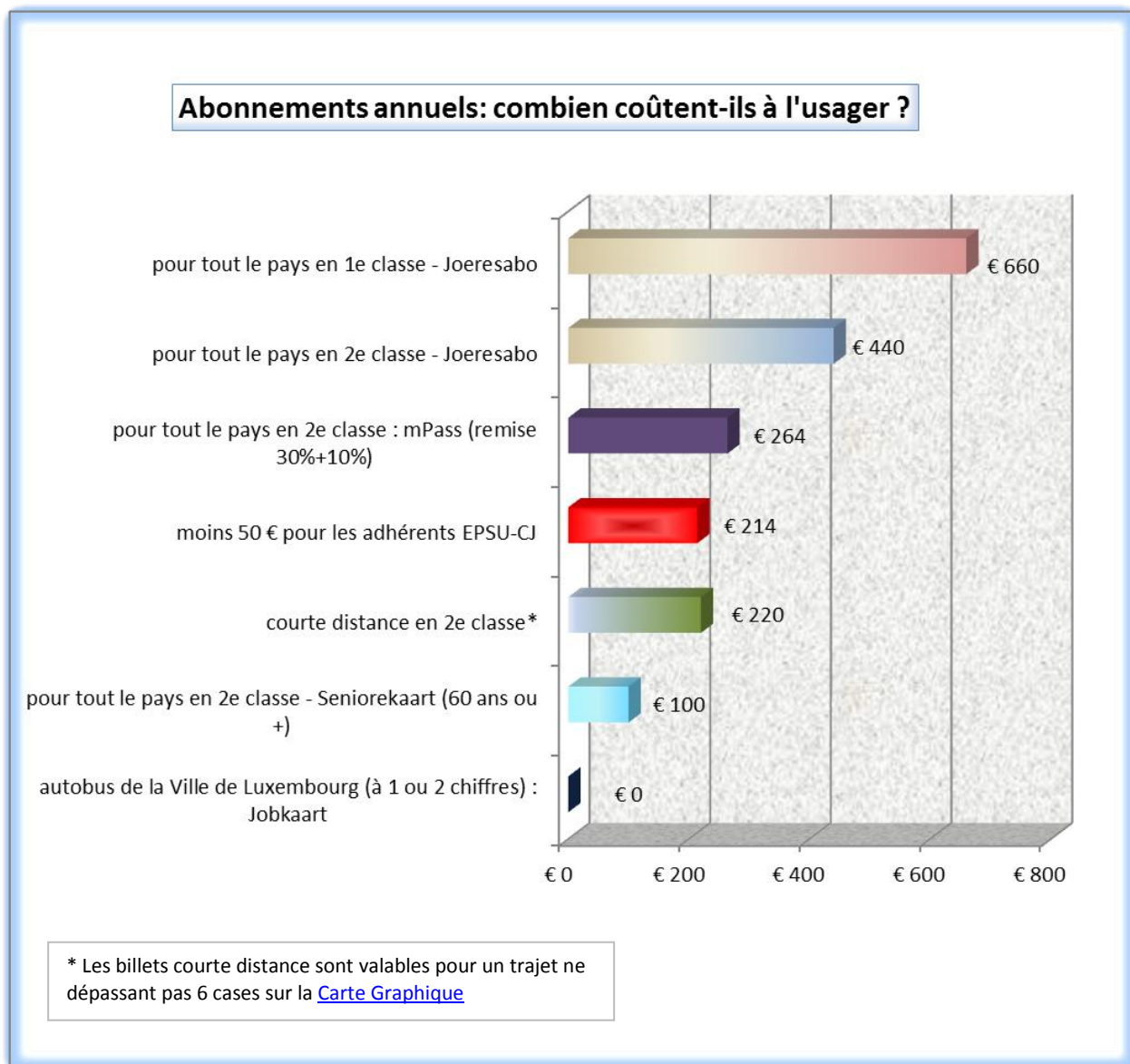


mPass 2015

Le **mPass** est un abonnement qui couvre l'ensemble des moyens de transport public du pays. Les autorités luxembourgeoises accordent au personnel des institutions européennes une remise de 30% sur le tarif normal de l'abonnement annuel (Joeresabo), la Cour de justice versant une subvention complémentaire de 10%.



Pour la première année de son adoption par les institutions (2014), le **mPass** n'a pas suscité une vague d'enthousiasme, ni provoqué une ruée sur les inscriptions : 375 abonnés, dont 59 à la Cour de justice, alors que, pour justifier la remise de 30% offerte par le Luxembourg, il faudra atteindre 1000 abonnés en trois ans.

En vertu de la convention de partenariat que l'institution a signée avec l'organisme luxembourgeois [Verkéiersverbond](#) (Communauté des Transports), elle **s'est engagée** «à promouvoir les transports en commun et à aborder de manière globale la problématique de tous les déplacements liés à son organisation».

Comme il le mentionne dans sa [brochure](#), « le *Verkéiersverbond* recommande à la direction de l'entreprise / administration **d'accorder à tous ses salariés qui sollicitent l'abonnement M-Pass une remise supplémentaire d'au moins 20%**. ». La Cour de justice vient d'accorder une subvention de 10%, soit 44 € par personne, de façon à réduire le prix payé par l'utilisateur à 264 €. Toutefois ce montant reste supérieur au tarif de [l'abonnement courte distance](#), qui ne coûte que 220 €.

A supposer qu'il y ait 100 d'abonnés au mPass en 2015, cela coûtera 4 400 € à la Cour. Pour la même année, elle versera pour la *Jobkaart* 45 218,36 €. EPSU CJ considère que l'égalité de traitement implique que l'institution dépense le même montant par bénéficiaire d'un abonnement de transport public.

EPSU-CJ, pour sa part, rembourse 50 € par an et par personne **à ses adhérents titulaires du mPass**, ainsi qu'à ceux qui, ne pouvant bénéficier du **mPass**, prennent un abonnement transfrontalier ([RegioPass](#) ou autre). En outre, EPSU-CJ vient d'effectuer un sondage sur l'utilisation des transports en commun transfrontaliers dont les résultats seront publiés très prochainement.

France – chemin de fer : Ceux qui prennent actuellement l'abonnement FlexWay ont tout intérêt à le remplacer par un [FlexPass](#) combiné au **mPass**. Cette formule est aussi disponible à partir de Longwy.

➤ **délai d'inscription au mPass pour l'année 2015 : le 15 octobre 2014** ◀